





DÉCHARGE DE RONDE SAGNE

RAPPORT ANNUEL 2017

à l'intention: des actionnaires, des délégué(es), des offices cantonaux, des partenaires.

CELTOR SA

Case postale 27 2710 TAVANNES T 032 481 42 62 F 032 481 14 16 E info@celtor.ch www.celtor.ch

HORAIRES

Du lundi au jeudi:

o7h30 à 11h45 13h15 à 17h30 **Vendredi et veille de fêtes:** 07h30 à 11h45 13h15 à 16h30

Samedi (uniquement déchèterie): 08h00 à 11h30

TRANSPORTEURS 2017

TRANSPORTEURS	DÉCHETS
REICHERT TRANSPORTS SA 2603 Péry	Ordures ménagères, tournée verte, encombrants, papier, carton.
TRAVAUX PUBLICS	Déchets urbains
2740 Moutier	Moutier
FREDY HOSTETTMANN	Tournée spéciale
2738 Court	branches
MEISTER NICOLAS	Déchets organiques
2340 Le Noirmont	de la restauration

4	Organes
5	Organigramme
6 – 7	Personnel
8 – 9	Mot du président
10 – 17	Finances
18 – 19	Administration
20 – 29	Exploitation
30	Le Conseil d'administration

Organes au 31.12.2017

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

VOGT Michel

Ingénieur EPFZ 2604 La Heutte

Vice-Présidente

KUHNEN Anne-Marie

Avocate 2712 Le Fuet

Membres

CLEMENÇON Jean-Jacques

Ing. Microtechn. Dipl. EPFL Conseiller municipal 2740 Moutier

JAEGGI Moritz

Fiduciaire 2603 Péry

LEUENBERGER Bernard

Conseiller municipal Membre comité Landi Président de la société Le Marronnier SA 2738 Court

MERCERAT André

Conseiller de vente Vigier Beton Seeland Jura SA

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

Président

VOGT Michel

2604 La Heutte

Vice-Présidente

KUHNEN Anne-Marie

2712 Le Fuet

Membres

JAEGGI Moritz

2603 Péry

STEINER Jacques

2710 Tavannes

OPPLIGER Toni

Garde-forestier 2710 Tavannes

Secrétaire

BAUMGARTNER Sophie

2718 Lajoux

MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Président

GERBER Béat

2540 Granges

Vice-Président

(Représentant CA)

CLÉMENCON

Jean-Jacques 2740 Moutier

Membre

SCHÄR Daniel

2716 Sornetan

Secrétaire

BAUMGARTNER Sophie

2718 Lajoux

DE LA COMMISSION **DE PLACEMENTS**

Président

VOGT Michel

2735 La Heutte

Vice-Président

JAEGGI Moritz 2603 Péry

Membre

STEINER Jacques 2710 Tavannes

Secrétaire

BAUMGARTNER Sophie

2718 Lajoux

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire SORESA SA

2500 Bienne



Organigramme

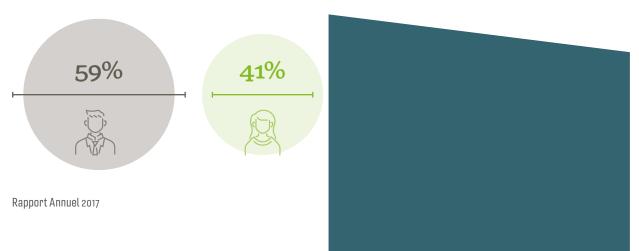


Personnel au 31.12.2017

Au 31 décembre 2017, l'effectif était de dix-sept collaborateurs dont sept à temps plein, trois à taux réduit, six à l'heure et une apprentie employée de commerce représentant un total de 1'040%.

DIRECTION-EXPLOITA	TION			2016	2017
GERBER	Béat	Chef d'exploitation, Directeur ad intérim	2540 Granges	100%	100%
EXPLOITATION					
BALETT	Ursula	Déchèterie	2603 Péry	A l'heure	A l'heure
BARTHE	Claire-Lise	Concierge, déchèterie	2732 Saules	40%	50%
BOILLAT	Thierry	Animateur scolaire	2953 Pleujouse	A l'heure	A l'heure
BURGER	Christoph	Compostage, aide halle de transbordement	2710 Tavannes	100%	100%
DARNI	Thierry	Déchèterie	2603 Péry	A l'heure	A l'heure
FREY	Christian	Décharge mâchefers, aide halle transbordement, DEMAT (décharge matériaux)	2732 Saicourt	100%	100%
GRABER	Jean-Maurice	Déchèterie	2712 Le Fuet	A l'heure	A l'heure
PELLISSIER	Régis	Aide halle transbordement	2615 Sonvilier	100%	100%
RÄTZ	Henriette	Déchèterie	2717 Fornet-Dessous	A l'heure	A l'heure
RÄTZ	Otto	Déchèterie	2717 Fornet-Dessous	A l'heure	A l'heure
SCHÄR	Daniel	Mécanicien, entretien machines et bâtiment, désé (délégué sécurité)	2716 Sornetan	100%	100%
WEBER	Laurent	Responsable halle de transbordement	2732 Saules	100%	100%
DIRECTION – ADMINIS	STRATION				
BAUMGARTNER	Sophie	Responsable administration	2718 Lajoux	100%	100%
ADMINISTRATION					
LINDER	Patricia	Réception-pesage	2712 Le Fuet	70%	70%
MOOSER	Claudine	Réception-pesage	2712 Le Fuet	60%	60%
NICOLET	Mégane	Apprentie employée de commerce	2735 Bévilard	100%	100%

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2017





ARRIVÉE

Mi-juillet, M. Jean-Maurice Graber a été engagé, afin de renforcer l'équipe du samedi matin, à la déchèterie de Ronde Sagne à Tavannes, déjà composée de Mmes Claire-Lise Barthe, Henriette Rätz et M. Otto Rätz. C'est avec plaisir que nous l'accueillons et lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de Celtor SA.

DÉPART

Au 31 mars, M. Jean-Pierre Haussener a pris officiellement sa retraite après 38 ans d'engagement et de dévouement au sein de la société. M. Haussener a su apporter un dynamisme et un développement importants qui ont permis à la société d'être aujourd'hui une société saine et à la pointe de la technologie en matière de valorisation et traitement des déchets. Nous le remercions chaleureusement pour tout ce qu'il a su transmettre à Celtor SA et aux collaborateurs. Nous lui souhaitons une belle, dynamique et heureuse retraite.

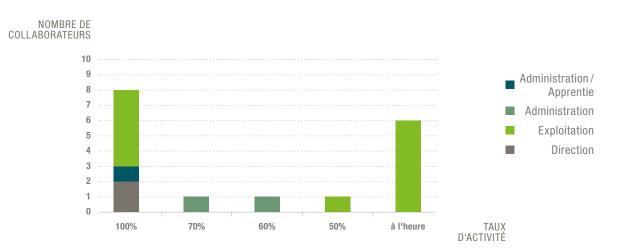
CHANGEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION

Au 1er avril, M. Béat Gerber, engagé depuis le mois de mars 2010 en tant que collaborateur sur la décharge, a été nommé chef d'exploitation afin de soutenir le directeur M. Hansruedi Hürbin dans ses tâches. Fin septembre, M. Hansruedi Hürbin a quitté ses fonctions au sein de Celtor SA. M. Béat Gerber a alors été nommé directeur ad intérim en attendant une future décision de la part du conseil d'administration. La responsabilité financière et administrative est toujours assurée par Mme Sophie Baumgartner membre également de la direction.

FORMATION -OBTENTION CFC DE RECYCLEUR

M. Béat Gerber a obtenu son CFC (certificat fédéral de capacité) de recycleur au mois de juin, tout en assurant son travail au sein de l'entreprise à 100 %. Il a enchainé sa formation avec le brevet de spécialiste en installation de traitement des déchets et le brevet de spécialiste en préparation de matière première. Il terminera ces deux brevets en fin d'année 2018. Nous le félicitons pour sa réussite et le remercions de son engagement au sein de l'entreprise.

NOMBRE DE COLLABORATEURS PAR TAUX D'ACTIVITÉ



Le mot du président 2017 et... passage de témoin

Malgré de nombreux et coûteux travaux d'infrastructure, l'exercice 2017 se termine une nouvelle fois par des résultats très satisfaisants et ceci surtout grâce à des livraisons d'incinérables plus importantes que prévues. «Tant mieux» suis-je tenté d'écrire, car les réserves accumulées par Celtor seront considérablement impactées ces prochaines années, par l'avènement du projet Celtor II.

uite au déplacement de la halle de transbordement, l'équipe de Celtor s'est investie, avec le concours d'entreprises tierces, à terminer les travaux d'étanchéité du casier mâchefers. Cette opération devenait urgente, car c'est à cet endroit que passera le tracé de la nouvelle route cantonale qui doit être construite sur une infrastructure solide, en l'occurrence une assise de mâchefers.

Dans le cadre de la préparation de l'infrastruc-

ture de la route cantonale, il a fallu aussi déplacer la place de lavage pour les engins de chantier. De même l'installation de lavage des roues des camions sortants du site de Celtor a été déplacée et remplacée. A noter que ces travaux ont en très grande partie été effectués par le personnel de l'entreprise.

La déchèterie a trouvé sa place, prévue sous l'avant-toit de la halle de transbordement, et le flux des automobilistes du samedi matin s'en trouve considérablement amélioré.

Une intense activité a aussi été menée pour DEMAT car suite au démontage des pistes

de travail de l'A16, les matériaux ont été

acheminés à Celtor pour être triés et recyclés en diverses graves, réutilisées dans la région. Le projet Celtor II a été mis au point et il est actuellement en examen préalable auprès de l'OACOT. Nous espérons toujours pouvoir passer le plan de quartier nécessaire à sa réalisation auprès des communes de Tavannes et Reconvilier en 2018.

Enfin mentionnons que la quasi totalité

(à l'exception de 4) de nos communes actionnaires, a décidé de passer à l'ère des containers semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères. Les installations vont bon-train et nous espérons que d'ici la fin de l'année 2018 les communes seront équipées. L'événement marquant a toutefois été le départ du directeur de Celtor, Monsieur Jean-Pierre Haussener, qui nous a quittés le 31 mars pour une retraite plus que méritée, après 38 ans de bons et loyaux services. Nous tenons ici à y rendre un vibrant hommage, car la main de ce chef a été prépondérante pour notre entreprise. L'œil du maître était toujours là, puisque de son bureau - la pelle chargeuse Volvo il voyait tout, entre les nombreux coups



de fil destinés aux affaires. Parfait connaisseur du marché des déchets, reconnu comme expert loin à la ronde, il a su trouver les opportunités intéressantes pour l'équilibre financier de Celtor, sans «piocher» systématiquement dans la poche du citoyen payeur. Il nous a légué un héritage imposant, à nous maintenant de le faire fructifier.

J'adresse, au nom de tous, collègues, clients, actionnaires et conseil d'administration, mille mercis à Jean-Pierre. Nous lui souhaitons tous une magnifique retraite, des activités variées et enrichissantes, des voyages, du plaisir, la santé et longue vie.

Le successeur de M. Haussener s'étant retiré au cours de l'année, nous avons confié la direction de l'entreprise ad intérim, à Monsieur Béat Gerber, jusqu'ici chef d'exploitation. Le conseil d'administration étudiera la suite à donner à cet intermède

Pour 2017, le chiffre d'affaire est de CHF 9'375'560.- Ceci nous a permis d'effectuer des amortissements pour un montant de CHF 1'210'067.-, ainsi que le versement d'un montant de CHF 1'002'000.- à la fondation destinée à la gestion du site une fois l'exploitation terminée. Le bénéfice net s'élève à CHF 318'465 .-. Ces excellents chiffres sont le résultat d'un grand travail. Et je tiens ici à remercier chaleureusement toute l'équipe opérationnelle de Celtor dont la qualité et l'efficacité de l'engagement est à la base du succès de la société. Un grand merci va aussi à mes collègues du conseil d'administration pour leur dévouement et la pertinence de leurs opinions.

Michel Vogt

Président du Conseil d'administration

Finances

e résultat de l'exercice 2017, avec un chiffre d'affaires de CHF 9'375'560.-, est supérieur de 8,87% au chiffre d'affaires budgété (CHF 8'612'000.-). L'explication réside dans les livraisons de déchets incinérables supérieures au budget de CHF 400'000.-. Les terres polluées reçues sont nettement inférieures à celles de l'année 2016 avec 5'106 tonnes. Le budget en prévoyait 7'000 tonnes. Ces tonnages sont souvent très difficiles à prévoir, car ils dépendent de l'évolution des chantiers.

La réception des mâchefers, les ventes des matériaux non ferreux, la bonne maitrise des charges et un engagement exemplaire des collaborateurs ont bien évidemment contribué à ce bon résultat.

Le chiffre d'affaires net se situe à CHF 9'375'560.-. Les charges d'exploitation à CHF 4'677'781.-, de personnel à CHF 1'369'277.- et autres CHF 2'201'391.-. Ce montant comprend CHF 1'002'000.- alloué à la fondation, d'où un **résultat d'exploitation 1 de CHF 1'127'111.-**.

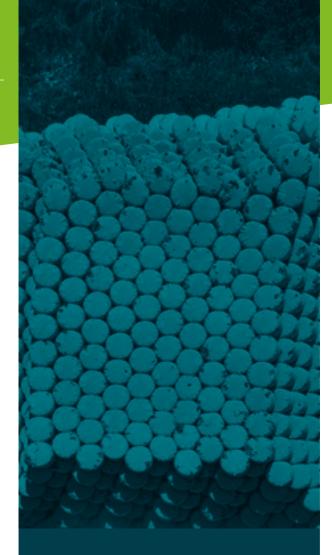
A ce résultat s'additionnent le résultat financier qui se monte à CHF 34'091.84.- ce qui nous donne un **résultat d'exploitation 2 de CHF 1'150'317.-**. Sont à déduire les amortissements d'un montant

de CHF 1'210'067.-. Les amortissements ont augmenté de 16.83 % par rapport à 2016. Plusieurs investissements ont eu lieu en 2017 avec le remplacement de deux machines, la finalisation de l'étanchéification du nouveau casier mâchefers, le rehaussement des chambres ainsi que le déplacement et l'achat d'un nouveau laveur de roues.

Un résultat d'exploitation 3 de CHF -59'750.- est alors obtenu. A ce montant nous additionnons le résultat exceptionnel de CHF 378'215.- composé principalement de la dissolution d'une partie de deux provisions.

Le montant alloué aux mandats destinés au projet Celtor II a été débité de la provision destinée aux projets futurs. Les subventions accordées aux communes pour l'implantation des containers semi-enterrés ont été





prises sur la provision réservée aux prestations pour les collectivités. De ce fait, nous atteignons un **résultat de l'exercice positif de CHF 318'465.-**. Les activités provenant du service public restent déficitaires. C'est grâce aux autres activités citées ci-dessus que Celtor SA maintient une situation financière saine. Les prévisions restent difficiles à établir, il en va de même de l'évolution des marchés et des chantiers. Les volumes encore disponibles de la décharge diminuent fortement d'année en année. Cependant, tout est mis en œuvre pour conserver une situation financière saine.

Résultat

Dans ces circonstances, l'exercice 2017 présente un bénéfice net de CHF 318'465.-. Le bénéfice au bilan se monte donc à CHF 6'990'063.- (bénéfice 2017 CHF 318'465.-, bénéfice reporté 6'671'598.-). En conclusion, le Conseil d'Administration vous invite à:

- Accepter les comptes de l'exercice, tels que présentés;
- 2. Ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2017 et d'utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante: Report à compte nouveau: 6'990'063.-
- 3. Donner décharge de sa gestion au Conseil d'administration.

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE



Rue Einst Schüler 5 | 2500 Biel-Bienne 3 Tel. 032 328 89 10 | Fax 032 328 89 19

Av. Léopold-Robert 36 | 2301 La Chaux-de-Fonds Tel. 032 910 91 30 | Fax 032 910 91 39

info@fhasoresa.ch | www.fhasoresa.ch

Expertolvisour ASR i Revisionsexperte RAB/Nr. 502 799

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des actionnaires de Celtor SA, Tayannes

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Celtor SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et **é**ux statuts.

declaire scresa so

responsable du mandat

at

pouline pouli expertréviseur agréé réviseur responsable

Bienne, le 21 mars 2018

Annexes: Bilan, compte de résultat, annexe et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Membre FIDUCIAIRE SUISSE

Milglied TREUHAND SUISSE

BILAN AU 31.12.2017

СОМРТЕ	au 31.12.2017	au 31.12.2016
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités, titres	5 882 628.73	7 089 020.23
Débiteurs, autres créances	1 761 128.62	1 532 623.91
Autres débiteurs	35 304.87	146 203.49
Actifs de régularisation	-	500.00
Total Actifs circulants	7 679 062.22	8 768 347.63
ACTIFS IMMOBILISES		
Immobilisations financières	5 481 325.43	5 488 758.13
Immobilisations corporelles meubles	885 374.75	767 500.00
Immobilisations corporelles immeubles	6 046 100.00	5 387 900.00
Total Actifs immobilisés	12 412 800.18	11 644 158.13
TOTAL ACTIFS	20 091 862.40	20 412 505.76

СОМРТЕ	au 31.12.2017	au 31.12.2016
PASSIFS		
DETTES		
DETTES A COURT TERME		
Créanciers sur achats et prestations	1 909 261.51	2 335 001.71
Créanciers entreprise	502.25	15 152.55
Autres dettes	708 017.88	954 995.44
Passifs de régularisation	38 661.55	35 149.87
Provisions	625 417.20	259 600.00
Total Dettes à court terme	3 281 860.39	3 599 899.57
DETTES A LONG TERME	9 443 939.20	9 765 008.27
Provisions	9 443 939.20	9 765 008.27
Total Dettes à long terme	9 443 939.20	9 765 008.27
CAPITAUX PROPRES		
Capital actions	250 000.00	250 000.00
Réserves	126 000.00	126 000.00
Bénéfice / Perte	6 671 597.92	5 603 039.84
Total Capitaux propres	7 047 597.92	5 979 039.84
Bénéfice / Perte de l'exercice	318 464.89	1 068 558.08
TOTAL PASSIFS	20 091 862.40	20 412 505.76

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31.12.2017

	au 31.12.2017	0/	BUDGET	%	au 31.12.2016	0/
	COMPTES	%	2017	%	COMPTES	%
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION						
Ventes de prestations de services	8 571 455.20		7 775 000.00		8 932 637.12	
Autres Produits	848 787.58		848 000.00		845 951.66	
Déductions sur des ventes	-44 682.92		-11 000.00		-54 518.87	
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	9 375 559.86		8 612 000.00		9 724 069.91	
ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES						
Achats de prestations et services	4 432 017.71		3 716 000.00		4 238 966.54	
Charges d'énergie	143 314.26		125 000.00		133 042.32	
Autres charges	102 449.01		50 000.00		-	
Déductions sur achats	-		-		-	
ACHATS DE MARCHANDISES ET DE SERVICES	4 677 780.98		3 891 000.00		4 372 008.86	
MARGE BRUTE 1	4 697 778.88	50.11%	4 721 000.00	54.82%	5 352 061.05	55.04%

	au 31.12.2017	0/	BUDGET	0/	au 31.12.2016	0/
	COMPTES	%	2017	%	COMPTES	%
CHARGES DE PERSONNEL						
Salaires exploitation	849 034.74		870 000.00		795 060.10	
Salaires administration	274 493.44		300 000.00		273 164.42	
Charges sociales	190 212.25		228 000.00		183 380.70	
Autres charges	55 536.90		35 000.00		28 894.19	
CHARGES DE PERSONNEL	1 369 277.33		1 433 000.00		1 280 499.41	
MARGE BRUTE 2	3 328 501.55	35.50%	3 288 000.00	38.18%	4 071 561.64	41.87%

	au 31.12.2017	%	BUDGET	%	au 31.12.2016	%
	COMPTES	70	2017	70	COMPTES	70
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION						
Locations et attributions	1 057 849.70		1 050 000.00		1 210 313.66	
Entretiens, réparations, remplacements (ERR)	274 626.16		273 000.00		272 584.80	
Assurances choses, droits, taxes	82 000.95		85 000.00		55 148.55	
Energie, eau et épuration	96 579.21		109 000.00		145 057.99	
Frais administratifs et informatique	336 291.38		379 500.00		335 309.27	
Marketing et RP	42 746.22		41 000.00		45 624.78	
Autres charges	311 297.17		144 000.00		217 861.17	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 201 390.79		2 081 500.00		2 281 900.22	
RESULTATS D'EXPLOITATION 1	1 127 110.76	12.02%	1 206 500.00	14.01%	1 789 661.42	18.40%

	au 31.12.2017	24	BUDGET	0/	au 31.12.2016	۰,
	COMPTES	%	2017	%	COMPTES	%
RESULTATS FINANCIERS						
Charges financières	10 886.09		7 000.00		1 707.85	
Produits financiers	-34 091.84		-56 000.00		-55 490.68	
RESULTATS D'EXPLOITATION 2	1 150 316.51	12.27%	1 255 500.00	14.58%	1 843 444.25	18.96%
Amortissements	1 210 066.84		1 400 000.00		1 035 762.97	
RESULTATS D'EXPLOITATION 3	-59 750.33	-0.64%	-144 500.00	-1.68%	807 681.28	8.31%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-378 215.22		-227 000.00		-260 876.80	
RESULTAT DE L'EXERCICE	318 464.89	3.40%	82 500.00	0.96%	1 068 558.08	10.99%
Charges d'impôts	-		-		_	
BENEFICE	318 464.89		82 500.00		1068 558.08	

ANNEXE

31.12.2017 31.12.2016 CHF CHF

31.12.2016

1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels.

2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Participations essentielles

Vadec SA, La Chaux de Fonds : 8'018 actions, nominal 100, soit
4.45% du capital 801'800 801'800

Demat JB SA, Tavannes : 204 actions, nominal 1000, libérées à 50%, soit 51% du capital 102'000 102'000

Nombre de collaborateurs

Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle

Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps	pertinent	pertinent
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps		
> 250 emplois à plain temps		

5.	Propres parts du capital		2017	2016
		Nombre	Valeur en CHF	Valeur en CHF
	Propres parts du capital au début de l'exercice	10	1'000	1'000
	Achat de propres parts du capital			
	Aliénation de propres parts du capital			
	Propres parts du capital à la fin de l'exercice	10	1'000	1'000

Explications concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

Décaissement suite à contrôle TVA		-53'515
Ajustement taxes cantonales + fédérale	-8'706	-1'753
Divers postes non significatifs	-1'600	
Total des charges exceptionnelles, uniques ou hars période	-10'306	-55'268
Ajustement taxe fédérale bioactif	37'721	46'807
Dissolutions de provisions	321'069	245'992
Remboursement TVA	12'580	
Produits TVA sur taxe cantonale	17'151	23'247
Divers postes non significatif	,	98
Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période	388'521	316'145
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période	378'215	260'877

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

	2017 CHF	2016 CHF
À la disposition de l'Assemblée générale		
Bénéfice reporté	6'671'598	5'603'040
Bénéfice de l'exercice	318'465	1'068'558
Bénéfice résultant du bilan	6'990'063	6'671'598
Propres actions	-1'000	-1'000
Propres parts du capital	-1'000	-1'000
Total à la disposition de l'Assemblée générale	6'989'063	6'670'598
Proposition du Conseil d'administration		
Bénéfice résultant du bilan	6'990'063	6'671'598
Report à compte nouveau	6'990'063	6'671'598

Administration et Comptabilité

La responsabilité de la tenue des comptes des sociétés Celtor SA, Demat JB SA et de la Fondation est toujours assumée par Mme Sophie Baumgartner. Cette dernière assure aussi le secrétariat du conseil d'administration et des différentes commissions de la société ainsi que plusieurs travaux administratifs en lien avec sa fonction.

Fin de l'année, le serveur informatique a été remplacé par un nouveau serveur à la pointe de la technologie et ce en collaboration avec l'entreprise informatique Virtual Computer SA. Les dernières nouveautés et mises à jour disponibles du prologiciel de gestion intégré (ERP) ont été installées.

RÉCEPTION-PESAGE

La réception est toujours et encore le point clé de l'entreprise. Toutes les opérations de contrôle et de pesage doivent y être effectuées minutieusement. Mmes Linder et Mooser, engagées respectivement à 70 % et 60 %, sont présentes pour accueillir, à la satisfaction générale, clients et transporteurs. En parallèle à la réception et au pesage, elles effectuent diverses tâches administratives comme les encaissements, la facturation, la gestion des timbrages du personnel, la gestion des déchets spéciaux et bien d'autres encore.

L'exécution rapide et signée des pesages, grâce à trois ponts-bascules, est un des points forts de Celtor, unanimement appréciés par les chauffeurs, qui ne perdent ainsi pas de temps.

SÉANCES D'INFORMATION AVEC LES COMMUNES

Ces dernières se sont déroulées en avril pour la préparation de l'assemblée générale et en novembre pour le budget 2017. Lors de ces séances, les délégués de nos communes ont pris connaissance des sujets et projets en cours comme par exemple la finalisation des travaux d'étanchéification pour le nouveau casier des mâchefers, le résultat des soumissions pour les transports des ordures ménagères et de la tournée verte dès 2018, du nombre d'animations scolaires données dans les écoles de nos communes actionnaires et de quelques statistiques concernant le taux de fréquentation mensuel des déchèteries.



Exploitation

Constituée en 1978, Celtor SA (centre d'élimination et de traitement des ordures) est une société anonyme de droit privé entièrement en mains publiques. Ses actionnaires se composent de 25 communes du Jura bernois ainsi que de 2 communes actionnaires jurassiennes, avec un capital-actions de CHF 250'000.-.

Située sur les communes de Tavannes et de Reconvilier (site de Ronde Sagne), Celtor bénéficie de plus de trente ans d'expérience en matière de gestion des déchets. Elle compte 17 collaborateurs compétents et motivés. La formation continue des collaborateurs est gage de compétences et permet de répondre aux exigences toujours plus pointues dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets. Celtor assume également son statut de société anonyme de droit privé en mains publiques en offrant des places d'apprentissage dans le domaine administratif.

Celtor SA a pour missions le stockage, la gestion et la valorisation des déchets et également la gestion des volumes de la décharge. Elle s'implique directement ou indirectement dans la vie économique de la région en créant des emplois et des activités dans les secteurs de la construction et du transport.

Celtor SA fournit, à ses communes actionnaires, les prestations suivantes:

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte des déchets encombrants combustibles.
- La collecte des déchets compostables (tournée verte).
- La tournée «spéciale branches» au printemps.
- La collecte du papier et du carton.
- La collecte des déchets organiques de la restauration.
- Les déchèteries intercommunales (ouvertes le samedi de 8hoo à 11h3o).

Celtor SA réceptionne

- Les déchets urbains issus des entreprises, des commerces et de l'artisanat.
- Les déchets encombrants combustibles.
- Le bois traité et non traité.
- Les déchets non incinérables.
- Les balayages de routes.
- Les terres polluées.
- Les mâchefers.
- Les déchets de chantiers et de la déconstruction.
- Les dépannages inter usines par la mise en balles de déchets urbains.



LE COMPOSTAGE

Depuis la mise en service de la halle de compostage en 1995, Celtor maîtrise parfaitement le processus du compostage grâce à ses connaissances en la matière, son savoir-faire et ses installations performantes. Le compost de très bonne qualité remplace avantageusement les engrais et fertilisants habituellement utilisés dans l'agriculture. Il y est effectué trois analyses par année. Ce produit à haute valeur ajoutée est à la disposition des agriculteurs de la région. Cette valorisation permet également de boucler le cycle matière et d'assurer une composition équilibrée des sols de la région à long terme.

Celtor a réceptionné 6'164 tonnes de déchets verts pendant l'année 2017. À titre comparatif, lors de ces débuts en 1996, 1'200 tonnes ont été réceptionnées. Vu le franc succès de la tournée spéciale « branches », qui est offerte aux citoyens, cette dernière sera maintenue jusqu'à nouvel avis. Avec les 272 tonnes récoltées en 2017,elle désengorge fortement les collectes hebdomadaires.

ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Celtor SA poursuit la collecte des ordures ménagères et des déchets encombrants combustibles dans ses communes actionnaires.

Les déchets encombrants d'un ménage sont les objets incinérables ne pouvant pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et être collectés de manière sélective. Ce sont des déchets urbains combustibles. Ils sont broyés pour être évacués par rail ou par route dans différentes usines d'incinération suisses. En 2017, 5'450 tonnes d'ordures ménagères et 1'110 tonnes d'encombrants ont été collectés lors des tournées planifiées dans les communes actionnaires.

LE PAPIER ET LE CARTON

Celtor SA prend également en charge les arrivages de papier et de carton. Autant le papier que le carton sont recyclés dans leurs filières respectives, et une fois traités, ces matériaux sont remis sur le marché. Cette manière de procéder permet d'économiser des ressources naturelles, et apporte ainsi une contribution à la protection de l'environnement. Le produit de la vente du papier est reversé intégralement aux communes. En 2017, ce sont 1'019 tonnes soit CHF 112'114.- hors taxe qui ont été restitués à nos communes actionnaires.

LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Suite à l'ouverture de la première déchèterie en mai 2014 située sur la décharge de Ronde Sagne, le 5 novembre 2016, les habitants du Bas-Vallon ont pris connaissance de l'ouverture d'une déchèterie placée sur le lieu de l'ancienne halle d'écorçage à Rondchâtel. Cette ouverture fut possible grâce à la collaboration avec la maison Vigier, propriétaire des lieux, qui a également entrepris des travaux d'assainissement de la halle. Celtor SA, en tant que locataire, a participé aux travaux et a mis son expérience à profit. Le 1er septembre dernier, la déchèterie de Ronde Sagne, à Tavannes a été déplacée sous l'avant-toit de la halle de transbordement. Les différentes bennes présentes sous la halle ont été installées à cet endroit. Ce nouvel emplacement permet de maintenir l'aménagement durant la semaine et de laisser l'endroit sous la halle disponible pour d'autres activités de la société. Le flux des automobiles se trouve également amélioré. A cette date, des nouvelles règles de tri et d'acceptation des types de déchets sont entrées en vigueur ainsi qu'un nouvel horaire. Cette déchèterie est complémentaire aux circuits classiques de collecte et permet d'optimiser le recyclage et la valorisation des déchets.

Celtor offre une solution facile d'accès, complète et souhaite soulager les particuliers face à l'accumulation de déchets toujours plus volumineux. L'accès est limité aux particuliers provenant de toutes les communes actionnaires de Celtor. Les déchets professionnels, artisanaux et agricoles ne sont pas admis le samedi matin sur ces sites. Depuis l'ouverture de cette dernière à Rondchâtel, Celtor accueille chaque samedi entre 40 et 70 usagers, avec un total de 3030 véhicules en 2017. A Ronde Sagne, en revanche, le taux de fréquentation ne faiblit pas, la moyenne annuelle s'établit à 257 usagers par samedi, avec parfois des pics à 350 visiteurs pendant les trois heures trente d'ouverture. En 2017, la déchèterie de Tavannes a accueilli 13'842 usagers, ce qui représente une augmentation de 1'039 visiteurs par rapport à 2016, soit 8%.

DÉCHARGE DE TYPE D LES CASIERS MÂCHEFERS

Pendant la période estivale 2016, Celtor a entrepris des travaux d'extension pour un nouveau casier de mâchefers. A l'ancien emplacement de la halle de tri, le creusage du casier a été effectué et les ordures enfouies ont été déplacées à côté de la décharge inerte. L'étanchéification du casier a été entreprise selon une procédure bien définie dans l'OLED. Un bureau de géologues a accompagné les travaux et a surveillé les différentes opérations ainsi que tests effectués. L'étanchéification n'ayant pas pu être terminée en 2016, en raison des mauvaises conditions météorologiques, a été terminée dès le mois de juillet 2017. Les mâchefers peuvent maintenant être aisément mis en place afin d'accueillir la nouvelle route cantonale qui sera construite sur une infrastructure solide, en l'occurrence une assise de mâchefers. Les casiers de mâchefers servent à stocker les résidus résultant de l'incinération des déchets en usine de traitement et valorisation des déchets (UTVD). Une tonne de déchets combustibles produit environ 200 kilos de mâchefers. Le stockage et le déferraillage des mâchefers est et reste un point fort de Celtor. Les livraisons provenant des usines d'incinérations de Vadec La Chaux-de-Fonds, Vadec Colombier et Winterthur ainsi que quelques tonnages reçus de l'usine d'incinération de Perlen et Genève représentent 24'678 tonnes en 2017. Pour le respect de l'environnement, Celtor évite les parcours de bennes vides en alimentant ces usines en déchets à incinérer et reprenant du mâchefer en retour, ce par le rail ou par la route.



LE BOIS

Il existe deux qualités de bois à Celtor. Les classes 1 à 3 qui conviennent à la fabrication de panneaux agglomérés. La classe 4 (traverses de chemins de fers, poteaux téléphoniques, etc.) considérée comme bois problématique car il doit souvent être traité contre les détériorations météorologiques. Ces bois sont utilisés dans des chaufferies spécialisées. Le bois réceptionné à Celtor est broyé au moyen d'un pré-broyeur universel du type «Terminator». Une fois broyé, ce bois, issu principalement de la filière des chantiers ou récupérés dans les déchets encombrants des communes est acheminé auprès de centres compétents pour la revalorisation. Celtor a ainsi pu valoriser 3'157 tonnes de bois pendant l'année 2017.

DÉCHARGE DE TYPE B LE CASIER DCMI

Les déchets de chantier, les matériaux terreux et pierreux ou les matériaux d'excavation qui ne peuvent pas être recyclés sont stockés dans le casier DCMI (décharge contrôlée pour matériaux inertes). Il s'agit essentiellement de minéraux non pollués ou très légèrement pollués. Par matériaux d'excavation, nous entendons les matériaux propres excavés lors de travaux de génie civil ou de constructions tels que fouilles, tunnels, cavernes et galeries. Comme pour les autres casiers, avec la nouvelle OLED, les directives concernant les teneurs maximales en polluant à respecter deviennent de plus en plus sévères.

Cette année Celtor a réceptionné 6'911 tonnes de matériaux inertes dans le casier DCMI construit durant l'année 2013.

LE DÉFERRAILLAGE

Les premiers essais de déferraillage chez Celtor datent de 1994. Il s'agit de la valorisation des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Grâce à une installation performante et à un savoir-faire pointu, Celtor SA s'est forgé une réputation de premier plan avec un taux de récupération et de valorisation élevé des matériaux recyclés. L'installation actuelle donne entière satisfaction et fonctionne parfaitement. Le déferraillage a permis d'extraire 1'974 tonnes de ferraille ainsi que 338 tonnes de matériaux non ferreux. Cela représente une économie du volume du casier d'environ 2900 m3.

LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION

Depuis 2012 Celtor propose un service de ramassage hebdomadaire des restes alimentaires provenant de la restauration (restaurants, cantines, cuisines, homes, etc.). Ces déchets produisent du biogaz par méthanisation, qui est ensuite valorisé sous forme d'énergie thermique et électrique. Celtor n'étant pas équipé d'une telle installation, ces déchets sont donc livrés chez un partenaire. Les restaurateurs intéressés peuvent prendre contact avec Celtor pour obtenir davantage d'informations concernant cette collecte.





LA MISE EN BALLES DE DÉCHETS URBAINS (BALA-PRESS)

La Bala-Press acquise en 1997 a été remplacée après dix-neuf années de bons et loyaux services par un nouveau modèle plus performant. Cela fait maintenant dix-sept ans que l'interdiction de mise en décharge des déchets combustibles est entrée en vigueur. La Bala-Press permet la mise en balles des déchets urbains.

En procédant de cette façon, les balles peuvent être stockées en attendant d'être incinérées. Une balle pèse environ 700 kilos et représente un volume d'1 m³. La solution d'emballer et de stocker les déchets a été mise en place dans le but d'éviter le surplus ou le manque de ceux-ci dans les usines d'incinération. Cette manière de procéder permet d'obtenir un approvisionnement constant et lisse des usines d'incinération. Les déchets sont utilisés pour alimenter un réseau de chauffage à distance et produire de l'énergie. De ce fait, les usines sont confrontées à un manque de déchets en hiver et un surplus en été. Grâce à ce principe, il est possible de stocker proprement le surplus d'ordures durant l'été et d'approvisionner rapidement les usines durant l'hiver. L'emballage des déchets est également utile lors de pannes ou de révisions des usines d'incinération.

Cette machine a fait et fait toujours notre renommée comme prestataire de services sur le marché des déchets.

LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DE DEMAT-JB SA

Conformément au partenariat qui nous lie à Demat-JB SA (décharge de matériaux), nous nous occupons des activités de cette entreprise par la réception, la gestion et la revente des déchets de chantiers. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux de remblayage dans le bâtiment ou dans les revêtements routiers. Ces déchets sont triés, concassés et tamisés selon. des normes strictes de protection de l'environnement. Une fois ces opérations effectuées, ces déchets minéraux de chantiers sont valorisés et réutilisés dans la construction et le génie civil (substitut de gravier, éléments de remblayage, fonds de coffre, pistes provisoires, etc.) en tenant compte de guelques restrictions d'utilisation (eaux souterraines, couches drainantes, aménagement de digues ou de remblais, remodelage de terrains). En procédant de la sorte, il est possible d'économiser un grand potentiel de ressources naturelles et également de préserver le volume exploitable des décharges actuelles.

De plus en plus de cantons imposent des normes strictes et bien précises concernant la prise en charge et valorisation de ces matériaux.

Cette année, comme l'année passée, la vente des matériaux recyclés est inférieure à la réception en atteignant 10'828 tonnes, tous matériaux confondus, contre 17'536 tonnes réceptionnées. Les entrées de matériaux recyclés augmentent d'environ 40% par rapport à l'année passée et les sorties présentent également une augmentation d'environ 5%.

Les informations financières et commerciales sont de la responsabilité et du ressort de l'entreprise Demat-JB SA.



DÉCHARGE DE TYPE E LE CASIER BIOACTIF

Cette année Celtor a réceptionné 12'889 tonnes de déchets étant stockés en décharge de type E. Sur ces 12'889 tonnes 5'106 tonnes sont des terres contaminées. Les matériaux enfouis dans le casier bioactif y sont stockés de manière définitive. Ces matériaux sont soumis à un suivi strict. La procédure est définie de manière précise dans la nouvelle OLED (Ordonnance sur la Limitation et l'Elimination des Déchets). Il s'agit essentiellement de matériaux provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges, de démolitions contenant de l'amiante, ainsi que des bitumineux contenant des HAP supérieurs à 1'000 mg/kg.

Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'OLED définit notamment les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. Celtor SA dispose évidemment d'une telle autorisation. Cette dernière est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales. Avant d'apporter des déchets pollués chez Celtor SA, le détenteur de ces matériaux doit obtenir du Canton une autorisation particulière. Cette autorisation est ensuite remise à Celtor SA. Les matériaux font ainsi l'objet d'un suivi parfaitement contrôlé.



HALLE DE TRANSBORDEMENT

La halle de tri, déplacée en 2015, est un plus concernant le flux de circulation, les chemins sont plus court pour tous les utilisateurs, et le samedi lors de l'ouverture de la déchèterie les usagers ne doivent plus pénétrer sur le site de Celtor. Le seul petit point négatif est le stockage des balles. Ces dernières doivent être chargées et déplacées sur une remorque tirée avec un tracteur pour arriver sur le lieu de stockage.

Dans cette halle sont actuellement trié le papier, le carton, le bois propre, les déchets incinérables ainsi que la ferraille. La déchèterie avec ses différents containers et récipients spécifiques pour permettre un tri sélectif, a été déplacée à l'arrière de la halle, à son endroit prévu initialement. Ce nouvel emplacement permet de maintenir l'aménagement durant la semaine et de laisser l'endroit sous la halle disponible pour les activités mentionnées ci-dessus.





LES RAMASSAGES ET TRANSPORTS

En 2017, l'entreprise Reichert SA à Péry s'est occupée du ramassage de la tournée verte, des ordures ménagères, des encombrants, du papier et du carton, alors que l'entreprise Fredy Hostettmann à Court s'est chargée de la tournée spéciale branches. La maison Meister Recycling au Noirmont se charge du ramassage des déchets de la restauration.

Le contrat pour le ramassage et le transport des ordures ménagères et des déchets verts arrivant à échéance fin 2017, a été remis en soumission publique. L'entreprise Reichert SA a remporté l'appel d'offres. Le contrat a été signé avant la fin de l'année et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et ce pour cinq ans.

Jusqu'à fin juin 2017, les communes ont encore pu profiter de la subvention accordée par Celtor pour l'implantation des containers semi-enterrés. 85% de nos communes actionnaires sont maintenant équipées.

En nombre d'habitants cela représente 76% de la population du périmètre Celtor.

Chaque année, nous rappelons aux communes l'entretien des points de collectes officiels et aux citoyens l'élagage des arbres de manière à faciliter et à soutenir le travail des équipes de ramassage.



DÉPLACEMENT DE LA PLACE DE LAVAGE ET DE L'INSTALLATION DE LAVAGE

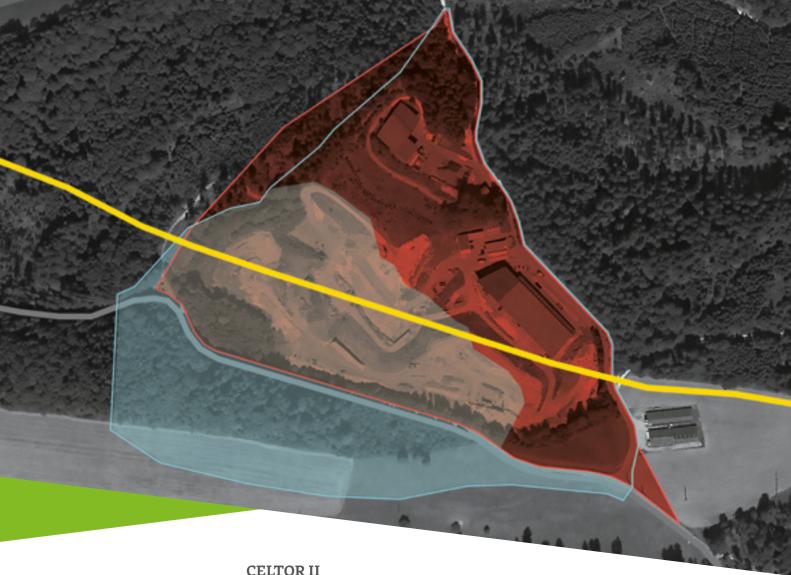
Cette année, dans le cadre de la préparation de l'infrastructure de la nouvelle route cantonale par conséquent du projet Celtor II, la place de lavage pour les engins de chantier a dû être déplacée. L'installation de lavage des roues des camions sortants a également été déplacée et remplacée. Les travaux ont débuté le 27 juin et ce sont terminés avant la période hivernale.

SÉCURITÉ

Chaque année de nouveaux protocoles d'application concernant les mesures de sécurités sont édictés par l'ASI. Ils se rapportent notamment aux solutions par groupes d'entreprise pour la sécurité au travail.

Ces nouvelles mesures sont ensuite adaptées aux exigences qui touchent Celtor SA par l'intermédiaire de notre mécanicien M. Daniel Schär en tant que délégué sécurité (Désé) du site. A ce titre, il suit régulièrement les cours nécessaires à cette fonction. Deux accidents professionnels bagatelle sont survenus durant l'année 2017 mais aucun accident non professionnel.





CELTOR II

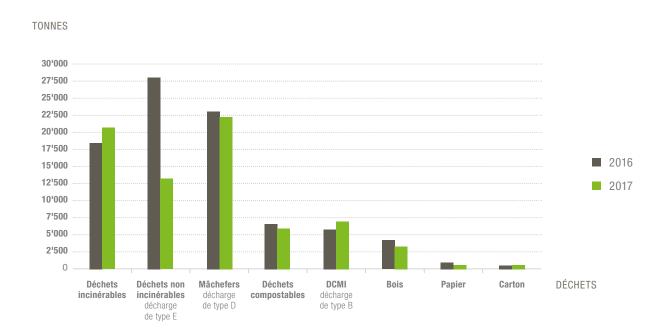
Afin de pérenniser ses activités et de répondre aux besoins régionaux, Celtor poursuit toujours son projet d'extension appelé « CELTOR II » (surface de 39'600 m² pour un volume de 1'370'000 m³) de la décharge de Ronde Sagne au sud de cette dernière. Représentation graphique de la limite actuelle de CELTOR I (en rouge), de la limite communale (en jaune) et du périmètre de l'extension CELTOR II (en bleu).

Les principaux éléments du projet sont le déplacement de la route cantonale au centre de la décharge et la construction de deux nouveaux casiers de stockage (DCMI et mâchefers). La réalisation des casiers se fera par étape en fonction de l'évolution des marchés pour s'achever en 2065 par la remise en état finale de l'ensemble du site de Ronde Sagne. Dans le cadre du Rapport d'Enquête Préliminaire (REP), l'Office cantonal de la Coordination Environnementale et de l'Energie (OCEE) a rendu sa décision (synthèse des prises de position des services cantonaux de protection de l'environnement) le 8 septembre 2015 en résumant le dossier de la façon suivante :

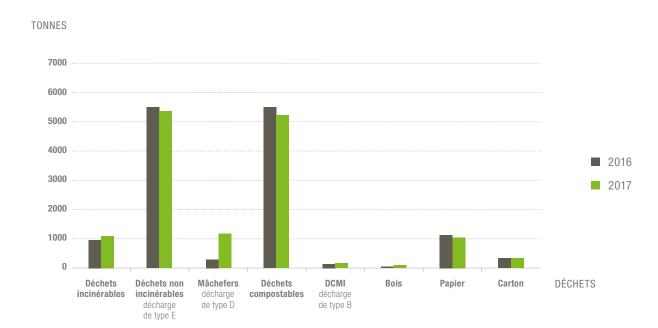
« Pour le moment, les services spécialisés n'ont fondamentalement pas d'objection à formuler par rapport au projet, ce qui permet d'envisager que le projet puisse être réalisé conformément aux normes de protection de l'environnement en vigueur ».

Partant de cette décision et de l'Information à la Population de fin 2015, l'année 2016 et 2017 a été consacrée à affiner le projet en particuliers dans les domaines du défrichement (déboisement, reboisement, compensations), de la nature (propositions de compensations, accord des propriétaires des biens-fonds concernés) et des procédures administratives en matière d'autorisation de construire et de durée légale d'exploitation. L'Examen Préalable est actuellement auprès de l'OACOT. Suite à cet examen, dès 2018, quelques adaptations mineures seront apportées en vue du Dépôt public et d'une approbation finale.

STATISTIQUES ANNUELLES (TOUS LES DÉCHETS - COMMUNES ET AUTRES)



STATISTIQUES ANNUELLES (UNIQUEMENT LES COMMUNES)



Conseil d'administration



Membre
CLÉMENÇON
Jean-Jacques
Moutier

Membre MERCERAT André Champoz Viceprésidente KUHNEN Anne-Marie Le Fuet

Président VOGT Michel La Heutte Membre STEINER Jacques Tavannes Membre
LEUENBERGER
Bernard
Court

Membre JAEGGI Moritz Péry



